

**République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes  
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc  
59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : lundi 9 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le lundi 9 octobre à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du 2 octobre 2023.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance :

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

**Délibération n° 18-2023**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VENDEGIES-AU-BOIS**

La commune de Vendegies Au Bois a délégué au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sa Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunications et d'éclairage public dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue d'Ovillers jusqu'à la sortie village vers Neuvielle-en-Avesnois.

La ville de Vendegies au Bois s'engage à rembourser au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, la somme de **81.382,21 €** qui correspond à :

- Réseaux Basse Tension :	123.344,06€ HT
- ENEDIS 62,61% :	- 77.225,71€
- SEAA 20% :	- 24.668,81€
- <b>TOTAL :</b>	<b>21.449,54€</b>
- Travaux Enfouissement Génie Civil Eclairage :	19.544,97 € HT
- Travaux Enfouissement Génie Civil Télécoms :	<u>40.387,70 € HT</u>
- <b>TOTAL :</b>	<b>60.382,21 € HT</b>

La commune s'engage à supporter les éventuels intérêts moratoires qui déclencherait tout retard dans le paiement de ce remboursement.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical

**AUTORISE** le Président à signer les conventions telles que prises ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Le Président,

Guislain CAMBIER

Publié sur le site INTERNET le.....  
Transmis à la Sous-Préfecture le.....  
Reçu le .....  
Identifiant de Télétransmission